



Déclarations et Discours

No 81/7

LES ENGAGEMENTS DU CANADA EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME

Allocution du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, devant la Fondation canadienne des droits de l'homme, Ottawa, le 27 mars 1981

...Il ne fait pas de doute qu'il importe d'établir entre le gouvernement et le public une communauté de vues et d'approches en ce qui concerne les droits de l'homme. C'est pourquoi je voudrais aujourd'hui vous faire part de certaines réflexions sur le rôle que jouent ces droits dans les affaires internationales, et plus particulièrement sur la place qu'ils occupent dans la politique étrangère du Canada.

Je voudrais dès le départ dissiper cette notion de plus en plus répandue selon laquelle les droits de l'homme n'occupent le centre de l'attention internationale que depuis l'énonciation par la précédente Administration américaine d'une politique des droits de l'homme, et que cette question disparaîtra de l'horizon avec l'avènement de la nouvelle Administration. A mon avis, tant la prémisse que son corollaire sont erronés. Les droits de l'homme sont venus à l'avant-scène du débat international en 1975 avec la conclusion de l'Acte final et la mise en train du processus ainsi engendré; je reviendrai d'ailleurs sur ce point un peu plus tard.

Au Canada, toutefois, le souci des droits de l'homme fait partie intégrante de la politique étrangère depuis des décennies. Notre attitude à cet égard a peut-être été perçue comme procédant de motivations d'ordre politique ou humanitaire. En fait, la réaction du Canada aux violations des droits de l'homme lui est dictée par la profonde préoccupation que lui inspirent les actes d'inhumanité et les souffrances qu'ils entraînent. Je vous ferai grâce des nombreux exemples qui pourraient être cités à l'appui de cet argument; je me bornerai à citer celui de l'Afrique du Sud. Vous vous rappellerez qu'il y a 20 ans le gouvernement du Canada, préoccupé par la politique d'*apartheid* menée par l'Afrique du Sud, a appuyé l'expulsion de ce pays du Commonwealth. Deux ans plus tard, nous avons mis un embargo volontaire sur les ventes d'armes à l'Afrique du Sud et, en 1977, nous avons participé à l'embargo obligatoire imposé par le Conseil de sécurité des Nations Unies. En décembre 1977, nous avons pris une mesure sans précédent à l'égard de l'Afrique du Sud en rappelant nos délégués commerciaux. Nous avons en outre fermé notre consulat général à Johannesburg et restreint l'utilisation des lignes de crédit de la Société pour l'expansion des exportations (SEE). Enfin, en 1978, nous avons émis un code de conduite à l'intention des sociétés canadiennes opérant en Afrique du Sud et rompu nos liens officiels avec ce pays dans le domaine du sport.

Au fil des ans, nous avons réagi avec force aux persécutions menées dans de nombreux pays contre des individus et des groupes, d'une manière qui démontre bien notre engagement à long terme envers les victimes de ces persécutions. Depuis la Seconde Guerre mondiale, nous avons accueilli au Canada plus de 350 000 réfugiés et personnes déplacées: Européens de l'Est, Juifs soviétiques, Hongrois, Tchèques, Tibétains, Asiatiques d'Ouganda, Argentins, Libanais, Chiliens, Vietnamiens, Cambod-